

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 06-04 du 9 décembre 2021

### **LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024, ACCÉLÉRATEURS DE LA MOBILISATION EN FAVEUR DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE – SUBVENTIONS, CONVENTION ET AVENANTS.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L121-1 et L263-1 et L263-2 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu le décret n°2017-202 du 17 février relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,

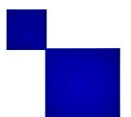
Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnements aux associations suivantes :

- METROPOP 27 000 euros
- Ensemble pour l'emploi 1 942 euros
- Job Odyssée 10 000 euros
- Job in Real Live 15 000 euros



- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 20 000 euros à la Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ 4-93/Montreuil/Romainville/Noisy-le-Sec/Bagnolet) ;
- APPROUVE la convention à conclure avec l'association METROPOP, dont projet ci-annexé ;
- APPROUVE les avenants à conclure avec les associations Ensemble pour l'emploi et Job Odysée, dont projets ci-annexés ;
- APPROUVE l'avenant à conclure avec la MIEJ 4-93 / Montreuil / Romainville / Noisy-le-Sec /Bagnolet, dont projet ci-annexé ;
- AUTORISE le président du conseil départemental à signer ladite convention et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*